flash info

COMMUNE DE LOIGNÉ-SUR-MAYENNE

Juin 2018

#14

édito

Depuis le début de l'année, résolument tourné vers l'avenir, le Conseil municipal de LOIGNE-SUR-MAYENNE a poursuivi son travail de réflexion sur l'évolution de son périmètre, avec le Conseil municipal de SAINT-SULPICE. Les consultations de la population se terminent et prochainement, comme nous vous l'avons indiqué, une décision sera prise par les deux Conseils municipaux. Si nous décidons d'unir nos forces, il faudra trouver un nom à notre Nouvelle Commune. Une boîte à idées sera mise à votre disposition dans chaque mairie afin que vous puissiez y déposer vos propositions (étant précisé cependant que chaque Commune conservera son nom actuel auquel sera ajouté le nom de la Commune Nouvelle ; exemple : Loigné sur Mayenne, commune de …)

Parallèlement à ces travaux de réflexion sur l'avenir de notre Commune, le 1er semestre aura été marqué par :

- la poursuite des travaux rue de la Roche du Maine ; cette rue est à ce jour complètement rénovée et sécurisée avec l'implantation d'un parking près du cimetière. Nous devons maintenant réfléchir à l'aménagement du cimetière afin de répondre aux normes d'accessibilité et aux attentes des familles ;
- la rénovation du local - où les musiciens se réunissaient lors de leurs répétitions - pour en faire un lieu dédié à l'ensemble des associations et notamment au Club de l'Amitié et à l'Amicale de la Musique. Sur le toit de cette salle agrandie d'un préau, des panneaux photovoltaïques ont été implantés et vont permettre de fournir en autoconsommation l'énergie nécessaire pour cette salle et la salle du Mille-Clubs ;
- l'effacement des réseaux, la réfection de la voirie et l'implantation de l'éclairage public au Hameau de la Davière.

Au cours du 2ème semestre, la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier devrait lancer les travaux de viabilisation de la zone artisanale.

Grâce à l'octroi d'un fonds de concours de la Communauté de Communes, des travaux de voirie (non prévus initialement au budget) pourront être réalisés.

En fin d'année, nous engagerons la démolition des bâtiments situés aux 1 et 3 de la rue d'Anjou en vue d'y construire un accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire et la bibliothèque ; cet investissement permettra d'accueillir les enfants dans de meilleures conditions ainsi que les adhérents de la bibliothèque qui n'auront plus de problème d'accessibilité. Afin de privilégier ce projet, qui peut bénéficier dès cette année d'un bon taux de subvention, les travaux d'aménagement de l'espace de loisirs du Verger sont reportés à la fin de l'année 2019.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour remercier tous les bénévoles qui œuvrent dans nos associations, pour le portage des repas à domicile de nos aînés, dans l'animation des T.A.P. (Temps d'activités périscolaires), dans l'animation de la bibliothèque, à l'A.D.M.R. ou lors de manifestations ponctuelles. Votre action est indispensable pour dynamiser notre Commune, sachez que le Conseil municipal vous en est très reconnaissant.

Je vous souhaite un bel été et de très bonnes vacances.

Le Maire,
Jean-Paul FORVEILLE.

Budget 2018 - Budget général de la Commune

// Fonctionnement dépenses : 726 956 €

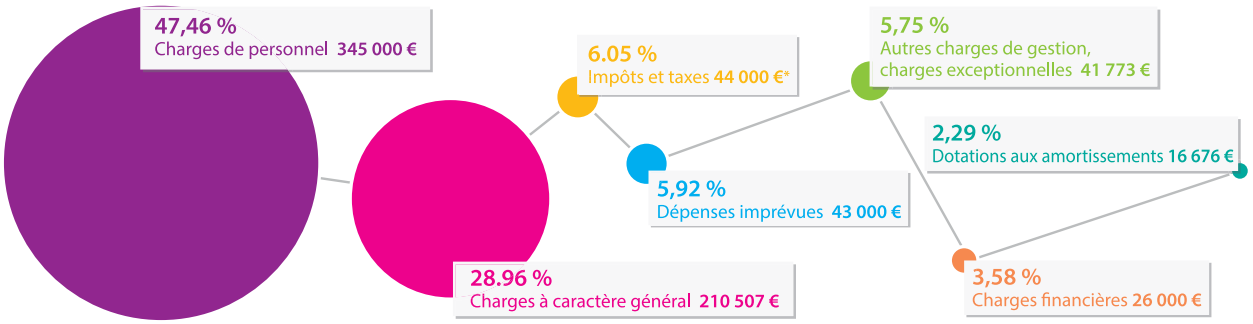

// Fonctionnement recettes : 726 956 €

Eu égard à l'augmentation de la taxe assainissement, harmonisée à l'échelle de la Communauté de Communes, le Conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les impôts en 2018.

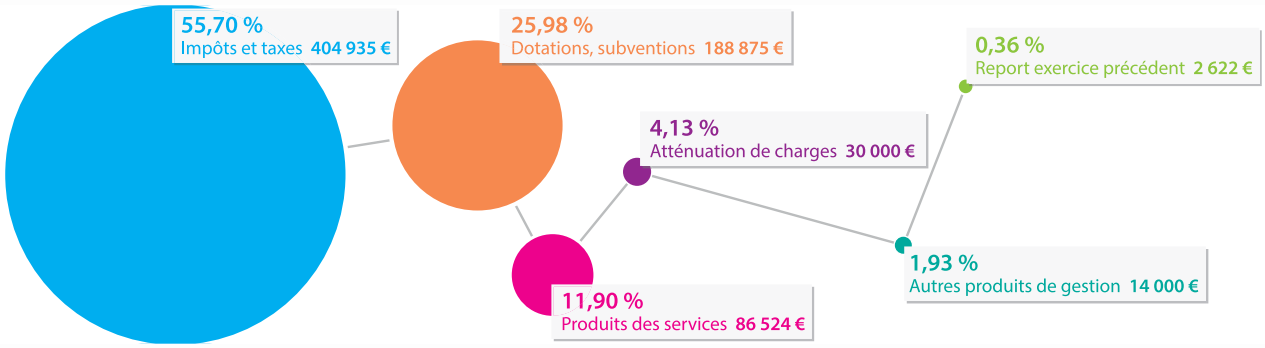

// Investissements dépenses : 1 889 007 €

La réalisation de certaines opérations sera reportée sur les prochains exercices*
(Espace de loisirs du Verger - Construction accueil de loisirs - Aménagement rues de Bretagne)

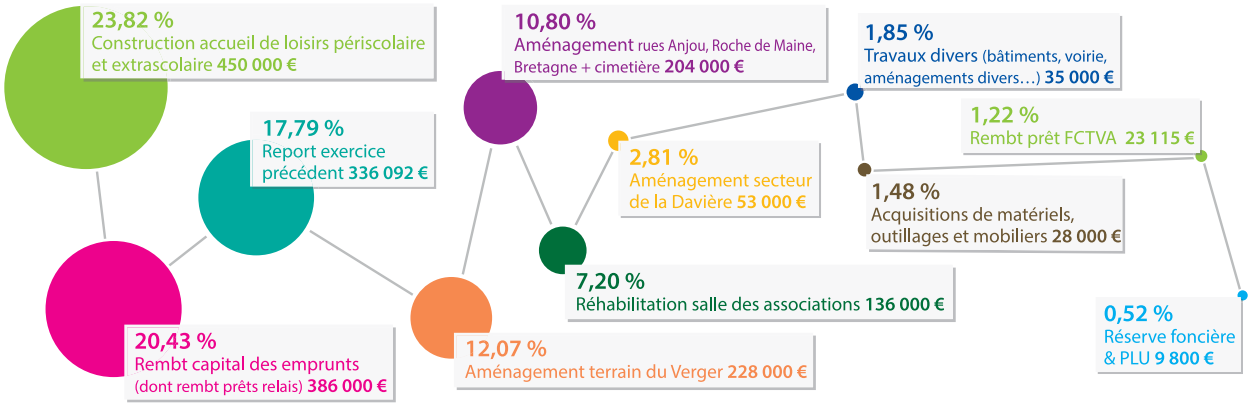

// Investissement recettes : 1 889 007 €

*La réalisation de ces opérations est conditionnée à l'octroi des subventions sollicitées auprès de différents organismes (Europe - Etat - Région - Département - Communauté de Communes)

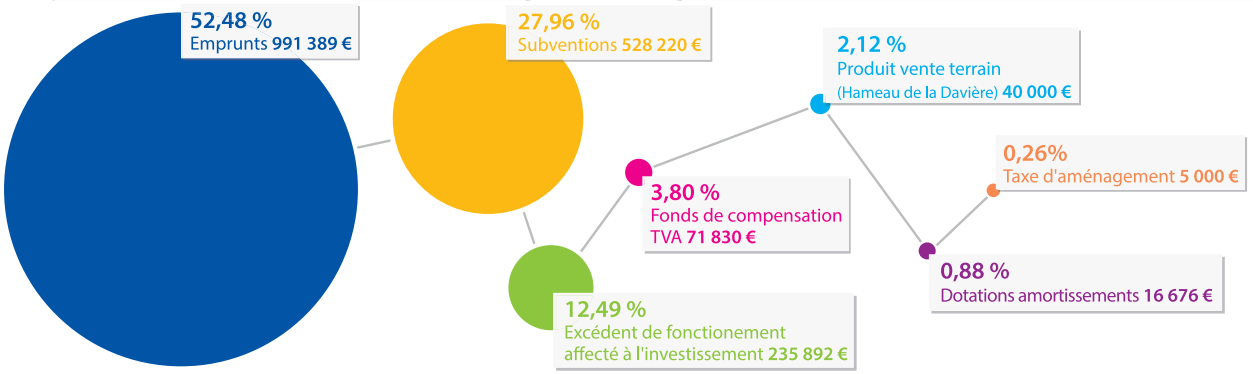

Vie associative

A.S. Loigné

Licences de foot

Pour toutes personnes **(nées à partir de 2013)** désirant pratiquer le football pour la saison 2018-2019, merci :

- de vous rendre sur le site www.asloigne.com pour connaitre la procédure à suivre pour prendre une licence
- d'appeler : Karl NOTAIS au 02.43.70.36.66
- d'envoyer un mail à : secretaire@asloigne.com

Pour plus d'information sur la vie du club et de son fonctionnement, rendez-vous sur le site du club à l'adresse suivante : www.asloigne.com

Club pongiste loignéen

Notre club s'est endeuillé cette année, nous avons perdu notre ancien président et joueur.

Merci à OLIVIER MANCEAU pour ses 20 ans de dévouement au sein du club. L'ensemble des joueurs a une pensée pour sa famille.

Le club possède toujours 2 équipes qui évoluent dans 2 divisions départementales.

Pour l'année 2017-2018 les résultats pour le championnat départemental sont les suivants :

- La D3 termine à la quatrième place
- La D4 termine à la quatrième place

L'objectif est atteint pour les deux équipes, mais nous perdrons cette année encore, des joueurs et cela devient critique pour le maintien du club. Une décision sera prise dans les prochaines semaines pour la saison 2018-2019

Les matchs se déroulent le vendredi soir de fin septembre à mi-mai. L'entraînement est le mercredi soir à partir de 20h30.

Pour tous renseignements appeler Crosnier Mickaël au : 02 53 68 01 07 (domicile) ou 06 88 02 77 72 (portable)

Et laisser un message et vos coordonnés

Membres du Bureau
CROSNIER mickael (président), **ALLAIN Jean-Yves** (secrétaire), **BESNIER Jean-Louis** (trésorier).

Inauguration logements Mayenne Habitat

L'inauguration des deux logements Mayenne Habitat dans le lotissement du Stade a eu lieu jeudi 25 janvier.

Bruits de voisinage

Les **aboiements excessifs** de chiens peuvent être une cause de stress aussi bien pour l'entourage que pour l'animal.

Une solution de dressage efficace et simple existe : **utiliser un collier anti aboiement.**

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que **tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses…** ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14 h à 19h30
- les samedis et mercredis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

[Article 9 de l'arrêté préfectoral n°2008-D-278 portant réglementation des bruits de voisinage]

Opération Argent de Poche

Le dispositif argent de poche est reconduit cet été. De jeunes Loignéens et Loignéennes de 16 à 18 ans participeront du 2 juillet au 3 août à cette nouvelle édition «Argent de poche». Ils seront sollicités pour effectuer divers chantiers : entretien, peinture, ménage, désherbage etc… Ce dispositif permet aux jeunes d'avoir une première expérience professionnelle, de découvrir le travail en équipe et de s'investir dans l'amélioration de leur cadre de vie.

Concours des maisons fleuries

Cette année, la commune a décidé de reconduire le concours des maisons fleuries. Un jury passera au début de l'été pour admirer et noter vos diverses réalisations florales et paysagères.

La remise des prix s'effectuera lors de la cérémonie des vœux.

Cartes Loisirs

La Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier offre des tarifs préférentiels pour tous les loisirs (Carré, cinéma…) aux :

- moins de 18 ans apprentis et étudiants
- demandeurs d'emploi
- bénéficiaires d'un contrat RSA ou CAE
- personnes âgées percevant le fond national de solidarité

Service de baby-sitting

Afin de faciliter votre vie quotidienne, la mairie tient à votre disposition une liste actualisée des jeunes pouvant assurer des gardes ponctuelles de vos enfants.

Les jeunes intéressés sont invités à s'inscrire en mairie.

Animations

Conseil Municipal Enfants

Nos jeunes élus n'ont encore pas perdu de temps et ont redoublé d'énergie pour mener à bien tous leurs projets. Après avoir réalisé une belle vente de chocolats lors du marché de Noël de l'APE, ils sont allés acheter des denrées, des brosses à dents, du dentifrice,… L'équivalent de deux chariots pleins ont alors rejoint les Restos du cœur. Leur élan de générosité s'est poursuivi avec la reconduction de la chasse aux œufs. Ce sont 75 enfants qui sont alors partis à la recherche de leur butin autour du terrain de foot

et de la mairie. Cette année, l'innovation est venue avec l'opération « Nettoyons la nature ». Equipés et motivés, ils ont réussi à rassembler une vingtaine d'habitants de Loigné qui ont sillonné les espaces verts et rues de la commune pour ce ménage de printemps. La fin d'année a été placée sous le signe de la rencontre avec une association de sport adapté afin d'échanger avec des jeunes en situation de handicap. Encore une année riche en idées et en projets pour nos jeunes élus. Maintenant place aux vacances...

Inauguration salle des associations

Le Maire et les membres du Conseil Municipal vous invitent à **l'INAUGURATION de la salle des associations**, de la **rue de la Roche de Maine** et de **la borne de rechargement pour véhicules électriques** le : **Samedi 7 juillet 2018 à 10h30.**

De 10H00 à 17H00 : Présentation de la démarche **« Comment répondre à la transition énergétique ? »** :

- Présentation du contrat de production énergie solaire avec autoconsommation et revente à EDF ;
- Présence de véhicules électriques : vélos et voitures ;
- Présentation de la borne de rechargement pour véhicules électriques ;
- Informations sur les travaux visant à réduire la facture énergétique des ménages et sur les possibilités d'aides.

Calendrier des fêtes et manifestations

JUILLET

D.01	Rallye pédestre
S.14	Tournoi de boules Sté de Boules Bretonnes
S.14	La Mayenne à Table Terrain ski nautique

AOÛT

S.04	Spectacle des Nuits de la Mayenne : Les Fourberies de Scapin au domaine du Viaulnay

SEPTEMBRE

V. S. D. 14-15-16	Concours de belote Club de l'Amitié

OCTOBRE

Mar.09	Repas du Club de l'Amitié

NOVEMBRE

V. S. D. 02-03-04	Concours de belote Société de Boules Bretonnes
D. 11	Armistice
S. 24	Sainte Cécile Amicale de la Musique

DÉCEMBRE

V. 07	Marché de Noël - A.P.E.
Mar. 11	Bûche de Noël - Club de l'Amitié

Foyer des jeunes

// Un nouveau bureau pour le Foyer des Jeunes !

Depuis 2016, une Junior Association a été créée, afin de faire revivre le Foyer des Jeunes inactif depuis quelques années. Mais, au fil du temps, les jeunes ont grandi et certains ont atteint la majorité. Alors, la Junior Association (re)devient un Foyer des Jeunes !

Le but de ce foyer est de se retrouver entre jeunes, afin d'organiser des sorties ensemble, de se réunir pour des activités, le tout dans la bonne humeur !

D'ailleurs, nous recherchons de nouveaux jeunes pour intégrer le Foyer : si vous avez au moins 15 ans, veuillez contacter :

Clément THIERRY (Secrétaire) : 06 46 32 45 13,

ou **Thomas DUPAS (Président) : 07 87 57 95 53**

Classes 8

Le repas de la Classe 8 aura lieu **le samedi 13 octobre 2018** en fin d'après-midi.

Pour les personnes concernées, un courrier vous sera prochainement adressé.

Accueil de loisirs 2018

L'accueil de loisirs de Loigné sur Mayenne ouvre ses portes aux enfants de 3 à 12 ans.

Angélique, Gracia, Fiona et Marion accueillent, en moyenne, de quinze à vingt enfants les mercredis ; ainsi que pendant les petites vacances. Vitalie est venue effectuer son stage pratique BAFA en début d'année.

Les inscriptions fonctionnent à la demi-journée, à la journée ou à la semaine.

Des temps forts ont marqué les mercredis après-midis : les cadeaux du papa Noël, la patinoire d'Angers, les ateliers cuisine, les jeux de société avec le CCAS, la chasse aux œufs, le maquillage, les sorties au bois de l'Huisserie… Sans oublier les superbes activités manuelles créées par nos petits et grands artistes.

Les enfants ont pu profiter d'une journée sous la neige pendant les petites vacances de février. Nous sommes allés au parc Badaboum circus à Angers ; et de nombreuses animations ont été mises en place sur le thème « C'est le mix max de vacances ».

« L'Europe en fête » était notre thème des petites vacances d'avril. Nous avons profité de notre sortie au puy du Fou pour admirer les remarquables spectacles. De plus, les 7-12 ans ont participé à un intercentre aquatique, pendant que les 3-6 ans cuisinaient et allaient au cinéma. Les enfants se sont instruits, et ont remporté le premier prix du concours de masques, organisé à l'occasion de la fête de l'Europe à Château-Gontier. Merci à la maison de l'Europe pour son intervention et l'organisation de ce concours.

Animations été 2018

Cet été, les enfants de l'accueil de loisirs vont partir à la découverte de plusieurs thèmes chaque semaine.

Ils seront encadrés par Arthur, Laura, Sophie, Angélique et Marion. Laura et Sophie effectueront leur stage BAFA.

Gracia DEPERIERS ou des bénévoles pourront venir renforcer l'équipe en fonction des besoins, des effectifs…

Ouverture de l'accueil de loisirs du lundi 9 juillet au vendredi 3 août, avec pour thématiques :

- **Du 9 au 13 juillet :** « La télé d'été »
- **Du 16 au 20 juillet :** « Un pas en avant, deux pas en arrière …»
- **Du 23 au 27 juillet :** « Tous à fond ! »
- **Du 30 juillet au 3 août :** « Dans ma bulle … »

Les nuitées ne seront pas reconduites cette année, par manque d'effectifs l'été précédent. Mais 3 soirées seront proposées pour les 10-15 ans.

Les journées à thème (accessoires ou déguisements) seront mises en place une fois par semaine pour l'ALSH.

Les d'jeunes ont également leur programme : trampoline park, karting, bowling, centre aquatique, laser game, etc…

Et toujours de belles sorties en perspective : parc de l'ange Michel, musée du château de Mayenne, centre aquatique au Mans, Anjou sport nature…

Ouverture également de l'ALSH du lundi 27 août au vendredi 31 août : pour les enfants de 3 à 12 ans.

// Infos diverses :

Les inscriptions été 2018 se font à la demi-journée, journée ou à la semaine (cantine non obligatoire).

INSCRIPTIONS CANTINE AVANT LE MARDI 19 JUIN 2018

Les programmes sont disponibles sur le site internet de la commune, ou dans les mairies de Loigné, Houssay, St Sulpice et Marigné Peuton. Il y en a également à disposition dans l'entrée de l'école primaire de Loigné.

Venez vivre de superbes aventures,
l'équipe d'animation vous attend nombreux !!!

Pour tout renseignement supplémentaire, contacter Marion CHAUVEAU :

- **Par mail :** clsh.loignesurmayenne@gmail.com
- **Par téléphone :** 06 07 07 78 10 **ou** 02 43 07 28 71
- **Sur le site internet :** www.loignesurmayenne.mairie53.fr/

Etat civil (janvier à juin 2018)

Naissances

03 Janvier 2018	BANNIER Anaël	Le Refuge des Bordeaux
30 Janvier 2018	PECHEUX Hugo	2 rue des Coprins
01 Mars 2018	AUBRY Sören	20 rue Victor Hugo
17 Mars 2018	GUILLEVIC Line	13 rue des Oliviers
30 Avril 2018	LE MOULLEC Basile	3 rue de Normandie
04 Mai 2018	CHAUDET Maxence	12 rue Ile de France
09 Juin 2018	ROUSSEAU Clémence	16 hameau de la Davière

Décès

31 Mars 2018	MANCEAU Olivier

Informations diverses

// Mayenne fibre

D'ici à 2021, tous les foyers Mayennais auront accès à la fibre optique et au très haut débit. Le chantier, colossal, sera lancé à l'automne 2018. **La Mayenne sera le premier département rural français 100 % très haut débit, après Paris.**

L'accès à la fibre se fera en plusieurs étapes avec des délais inconnus pour l'instant.

Ainsi, la société Mayenne Fibre, missionnée par le Département de la Mayenne, réalisera prochainement des travaux de déploiement de la fibre optique sur notre commune. Dans ce cadre, il sera nécessaire que vos plantations soient conformes aux normes de sécurité, afin de pouvoir intervenir sur les lignes de communication aériennes.

Un courrier vous sera prochainement adressé.

// Voirie

Le contrat de territoire départemental attribué à la communauté de communes avait été affecté en totalité au déploiement de la fibre. La prise en charge de ce déploiement étant pris en charge à 80% par ORANGE, le conseil communautaire a décidé de flécher une partie de ce contrat de territoire pour aider les communes rurales à financer leurs travaux de voiries communales. Pour la commune de Loigné sur Mayenne une dotation d'environ 17 000€ devrait être attribuée.

// Frelons asiatiques

Au cours de la saison estivale, les nids de frelons asiatiques se développent très rapidement et atteignent des tailles assez importantes (de celle d'un ballon de foot à plus de 90 cm en septembre). L'activité des colonies est au maximum, la prédation sur les abeilles et les risques d'accidents (dérangement de nid et piqûres) également.

Dans le cadre du Plan d'Action Collectif auquel la commune de Loigné sur Mayenne adhère, **en cas de suspicion ou de découverte d'un nid, merci d'en tenir informée la mairie au 02.43.07.28.71.**

Le référent viendra authentifier le nid et recueillir les informations nécessaires (hauteur, support, accessibilité,…) à son enlèvement. Ses données seront transmises à la FDGDON 53 - POLLENIZ 53 qui assurera la mise en œuvre de la destruction par le biais d'entreprises prestataires spécialisées, identifiées et respectueuses d'une charte des bonnes pratiques et des réglementations inhérentes à l'activité.

La commune s'engage à financer les interventions réalisées sur le domaine privé à hauteur de 50 % du coût TTC de l'intervention.

Le solde TTC de l'intervention restant à la charge du particulier lui sera directement facturé par « l'entreprise prestataire ».

// Secrétariat de mairie

Pendant les vacances d'été, la mairie sera ouverte aux horaires habituels de 9h à 12h30 les lundis, mercredis, jeudis et vendredis et de 9h00 à 12h00 les samedis.

Attention, la mairie sera fermée tous les samedis au mois d'août.

// Ecole publique

Pour tout renseignement concernant les **nouvelles inscriptions** à l'école publique de la Roche Fleurie, contacter la mairie au 02 43 07 28 71.

// Bibliothèque

Pendant les vacances d'été, la bibliothèque ne sera ouverte que le samedi 7 juillet et le mercredi 18 juillet. Fermeture au mois d'août.

// Cartes d'identité

Depuis le 20 février, l'accueil des demandes de cartes nationales d'identité se fera exclusivement dans les mairies équipées d'un dispositif de recueil tout comme les demandes de passeports biométriques.

Pour le Sud-Mayenne, 3 communes sont équipées : **Craon, Meslay-du-Maine et Château-Gontier.** Par conséquent, pour être en mesure de faire face à cette nouvelle mission et afin d'accueillir aux mieux les usagers dans les meilleures conditions, il a été décidé de mettre en place pour la ville de Château-Gontier des rendez-vous pour les personnes sollicitant la délivrance de cartes d'identités et de passeports.

Les créneaux sont fixés de la manière suivante :

- Les lundis, jeudis et samedis matin de 8H30 à 11H45
- Les mercredis et vendredis après-midi de 13H30 à 17H45

N'oubliez pas :

La durée de validité de la carte d'identité est de 15 ans pour les majeures et de 10 ans pour les mineurs.

// Attestation de recensement citoyen

Tout jeune Français qui a 16 ans doit faire la démarche de se faire recenser auprès de sa mairie. Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC).

N'oubliez pas de vous munir de votre **pièce d'identité** et de votre **livret de famille.**

// Avis aux nouveaux résidents

Les personnes nouvellement domiciliées dans la commune sont invitées à se présenter à la mairie, munies de leur livret de famille ou de leur carte nationale d'identité afin de permettre la mise à jour du fichier communal.

// La certification ou légalisation de signature

Elle peut être obtenue selon les cas :

- **à la Mairie de son domicile** en présentant le document à légaliser ***(non signé)*** et une pièce d'identité portant une signature. En cas d'absence de pièce d'identité, il faut deux témoins munis de leurs pièces d'identité et d'un justificatif de domicile. Les documents à légaliser doivent impérativement être en français ou accompagnés de leur traduction française ;
- **auprès de leur Consulat**, pour les étrangers ayant besoin de la légalisation de leur signature.

// Recherche d'une assistante maternelle

Vous recherchez une assistante maternelle pour accueillir votre enfant ?
Connectez-vous sur le site du Conseil général :
www.assistantsmaternels53.fr

// Permis de conduire / carte grise

Il est désormais possible d'effectuer des demandes liées au permis de conduire et au certificat d'immatriculation sans avoir à se rendre au guichet d'une préfecture.
Pour ce faire, il vous suffit de vous rendre sur :
www.demarches.interieur.gouv.fr

// Allô service public " 3939 " (coût : 0,15 € la minute en moyenne)

Concrètement, le 3939 vous permet de préparer vos démarches : près de 6 000 questions trouvent une réponse, grâce au 3939, sur 700 thèmes différents.
Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h30 à 18h.

conception et impression : imprimerie faguier pays de château-gontier | ✆ 02 43 70 35 35 | IMPRIM'VERT PRINT